

Livret de Certification

Guide de palanquée

CMAS***

Nom du stagiaire :

Nom de la structure :

Tampon



FSGT

14/16 rue Scandicci

95508 Pantin Cedex

01 49 42 23 19 formation@plongee.fsgt.org

<https://plongee-fsgt.org/>

Guide de palanquée

Dive Leader

I – DÉFINITION DU NIVEAU

Plongeur ayant une grande expérience de la plongée en scaphandre et capable de conduire en sécurité une palanquée en plongée exploration et un baptême en milieu artificiel.

II – PRÉ-REQUIS À LA FORMATION

- Etre âgé d'au moins 18 ans.
- Etre licencié à la FSGT.
- Etre au minimum titulaire de la qualification de Plongeur Autonome 40m FSGT ou d'un niveau d'expérience de plongeur permettant d'apporter la preuve de l'acquisition des compétences nécessaires à la validation de cette qualification.
- Avoir validé sur son carnet de plongée au moins 15 plongées en autonomie dont 10 à une profondeur supérieure à 30 mètres depuis l'obtention de la PA40
- Présenter un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique avec scaphandre de moins d'un an.
- Etre présenté conjointement par le Président du club et un enseignant de niveau 3 licencié à la FSGT.

III – ORGANISATION DE LA FORMATION

Dans les conditions définies par la réglementation en vigueur, la formation, l'évaluation des savoir-faire et la validation des compétences sont organisées au niveau du club sous la responsabilité de 2 enseignants de niveau 4 (Code du sport) dont au moins 1 est extérieur au club formateur et au moins un est Moniteur Fédéral 2^{ème} degré avec un numéro FSGT définitif.

La validation des compétences peut être effectuée par des enseignants différents (niveau 3 au minimum) dans la mesure où ces derniers appartiennent à la même équipe pédagogique et sont licenciés à la FSGT.

Les sujets des épreuves théoriques devront avoir reçu l'agrément des 2 responsables Enseignants niveau 4 au moins 15 jours avant le passage des épreuves.

Les épreuves de certification se répartissent en 4 modules de formation :

- Module capacités physiques : épreuves 1 à 3
- Modules conduite de palanquée : épreuves 8-11
- Module savoir-faire techniques : épreuves 4 à 7
- Module connaissances théoriques : épreuves 12 à 17

IV – CONDITIONS DE VALIDATION

- Avoir validé sur son carnet de plongée, au moins 60 plongées dont 15 plongées au minimum dans le cadre de la formation et 12 dans le cadre du module de formation : « Conduite de Palanquée ».

Afin de garantir une expérience étendue, il est recommandé que le candidat ait réalisé au moins 30 plongées intégrant des conditions diverses et exigeantes : nuit ou visibilité restreinte (< 2 m), avec courant (> 0,25 m/s), eau froide (t° < 10 °C), profonde (> 30 m)

- Le module « théorie » est acquis avec une moyenne générale d'au moins 10 à condition d'avoir obtenu une note minimale de 8 sur les différentes thématiques, excepté sur la thématique « organisation d'une conduite de palanquée » et sur la thématique « Physiopathologie » où la note minimale est de 10.
- L'évaluation des épreuves doit se réaliser dans une période n'excédant pas 18 mois.
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Fédéral de Sauvetage et d'Assistance Nautique (CAFSAN) délivré par notre fédération ou brevets équivalents.

V - DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet est décerné sous la responsabilité conjointe des 2 responsables Enseignant niveau 4 et du Président du club formateur.

Module Capacités Physiques

- 1- 500m capelé (F/ NF).
- 2- Sauvetage mannequin (F/ NF).
- 3- Apnée 10m (F/ NF).

Date :

Tampon et signature :

Module Savoir-faire techniques

- 4- Descendre en palanquée et en pleine eau dans l'espace 0-40m.
- 5- Lâcher, Reprendre l'Embout (LRE) et réaliser un Vidage De Masque (VDM).
- 6- Maîtriser la stabilisation et interpréter des signes.
- 7- Assister un plongeur en difficulté et le remonter jusqu'à la surface à vitesse contrôlée.

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :

Module Conduite de palanquée

8- Planifier, organiser et conduire une palanquée.

9- Assurer la sécurité surface.

10- Participer au matelotage.

11- Conduire un baptême en milieu artificiel selon la réglementation en vigueur.

Date :

Tampon et signature :

Module Connaissances Théoriques (à l'écrit)

12- Flottabilité et équilibre

13- Physiopathologie

14- La désaturation

15- Organisation d'une conduite de palanquée

16- Environnement institutionnel

17- Matériels sous pression

Date :

Tampon et signature :

Nom du stagiaire :

Attestation de réussite - GP

Demande de carte brevet

A transmettre à la commission (brevet@plongee.fsgt.org) après avoir fait la demande de carte par intranet (<http://brevet.fsgt.org>). La validation de la demande de carte sera effectuée par la commission formation dès réception de cette attestation.

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

N° de licence FSGT :

N° de téléphone et courriel du pdt du jury :

Nom et tél du club organisateur :

Le candidat a satisfait aux épreuves nécessaires à l'obtention du brevet de Guide de Palanquée et souhaite obtenir une carte brevet :

FSGT (GP)/CMAS***

FSGT (GP)/ISO

Le jury et le Président du club certifient avoir vérifié la conformité des pré-requis et des conditions de validation comme précisé ci-dessus.

Date et lieu :

Noms, signatures et tampons des membres du jury :

Nom, signature du Président du club et tampon du club :